

Championnats de Meurthe-et-Moselle Be/Mi

Jeudi 30 Mai 2019

VILLERS-LES-NANCY (Stade Roger Bambuck) avenue de Maron

Horaires

Horaires	COURSES	SAUTS				LANCERS								
		Longueur	Triple Saut	Hauteur	Perche	Javelot	Poids	Disque	Marteau					
14h00	200m Haies MG 200m Haies MF	BF	BF	BF	Toutes catégories	MG	MG		Toutes catégories					
14h15	100m Haies MG													
14h25	80m Haies MF													
14h35	50m Haies BG													
14h45	50m Haies BF					BF	BF	BF						
14h55	50m MG													
15h05	50m MF													
15h15	50m BG													
15h25	50m BF													
15h30		BG	BG	BG		MF	MF	MG						
15h35	100m MG													
15h45	100m MF													
15h55	100m BG													
16h05	100m BF													
16h15	2000m Marche BF + BG 3000m Marche MF + MG	MG	MG	MG		BG	BG	BG/MF						
16h45	1000m BF													
16h55	1000m BG													
17h05	1000m MF													
17h15	1000m MG													
17h25	2000m MF 3000m MG													
17h45	Fin de la réunion													



Règlement championnats de Meurthe et Moselle Be/Mi

➤ Inscription des athlètes:

- **Benjamins/Minimes** : Inscription impérative en ligne (sur le site du CDA54) avant le lundi **27 mai 2019 à 22h00** (clôture automatique)

➤ Catégories d'âges

- Minimes	2004/2005
- Benjamins	2006/2007

➤ Officiels

- 1 juge par tranche de 5 athlètes. (Soit de 1 à 5 athlètes = 1 juge). Les concours ne se dérouleront qu'avec un jury constitué.
- Enregistrement du jury par courriel à cosv.athle@orange.fr pour le **lundi 27 mai 2019**.

➤ Types de compétitions

- Pour les benjamins et minimes, un classement sera établi individuellement pour chaque épreuve et par catégorie.
- 3 épreuves maximum pour les benjamins
- 3 épreuves maximum pour les minimes
- Interdiction de doubler 50m H et 100m pour les benjamins et de doubler 200m H avec 1000m et/ou marche pour les minimes.
- Confirmation obligatoire des benjamins et minimes à la chambre d'appel pour chaque épreuve (Gestion LOGICA).

➤ Déroulement des épreuves

- **3 essais pour tous les athlètes** aux lancers, au saut en longueur et au triple saut.
En cas de participation massive dans une ou plusieurs catégories, ce nombre peut être ramené à **2 essais**.
- **Concours hauteur** : 8 essais maxi par athlète, élimination à la suite de 3 échecs consécutifs. En cas de réussite aux 8 essais, 1 essai par hauteur supérieure possible jusqu'à 1 échec.

Montées de barre en hauteur :

BF 1° barre à 1,00m, de 5 en 5 jusqu'à 1,10m, de 4 en 4 jusqu'à 1,26cm, puis de 2 en 2
BG 1° barre à 1,10m, de 5 en 5 jusqu'à 1,20m, de 4 en 4 jusqu'à 1,36cm, puis de 2 en 2
MF 1° barre à 1,10m, de 5 en 5 jusqu'à 1,20m, de 4 en 4 jusqu'à 1,36cm, puis de 2 en 2
MG 1° barre à 1,30m, de 5 en 5 jusqu'à 1,40m, de 4 en 4 jusqu'à 1,56cm, puis 2 en 2

- **Sprints** : Départ accroupi ou en start (au choix) pour la catégorie Benjamin.

Départ en start obligatoire pour la catégorie Minime.

Priorité est donnée aux courses quand celles-ci se disputent en même temps qu'un concours,
sans que cela n'entraîne la perte d'un ou plusieurs essais.

➤ Récompenses

- Benjamins et Minimes : médailles (or - argent - bronze) aux 3 premiers de chaque épreuve.
- Remise des médailles aux athlètes dès la fin des concours ou des courses.